



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

## Communiqué de presse

# Réaction des AFC suite à la publication du projet de programme d'éducation à la sexualité

**Date 07/03/2024**

**Contact presse :**

Benoît Hautier

01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33

[b.hautier@afc-france.org](mailto:b.hautier@afc-france.org)

28 place Saint Georges  
Paris, 75009

[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

Mouvement national reconnu  
d'utilité publique. Agréée  
comme association de  
consommateur et au titre de  
la représentation des usagers  
dans les établissements de  
santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Education – EARS – Famille

Après lecture du projet de programme d'éducation à la sexualité mis en ligne par le Conseil Supérieur des programmes, la Confédération Nationale des 280 Associations Familiales Catholiques entend réagir fortement.

Nous saluons la volonté de combattre l'exposition des enfants et des jeunes à la pornographie, de développer l'éducation aux réseaux sociaux, d'éduquer à l'intimité et à la pudeur et d'encourager au respect mutuel.

En revanche, ce projet de programme cherche à transmettre une pensée et un comportement uniques, en lien étroit avec la culture dominante, sans respect pour la liberté de conscience des familles.

On y retrouve ainsi le primat envahissant de l'émotion pour encourager les choix et le discernement des enfants et des jeunes et la lutte contre les soi-disant « stéréotypes de genre » de la maternelle à la terminale, rappelant les exercices des ABCD de l'égalité promus en 2014 par Najat Vallaud Belkacem.

Nous regrettons que les parties scientifiques sur la procréation, la grossesse et la naissance, pourtant essentielles pour répondre aux questions des enfants sur leur origine, soient très peu développées. Les deux dernières, grossesse et naissance, n'étant abordées qu'en maternelle.

Nous ne pouvons accepter l'absence de référence aux parents, remplacés par des « adultes de confiance », de même niveau que l'école, l'environnement médical ou sportif. Le projet promeut une banalisation des structures familiales jusqu'aux « enfants placés en foyer ». Les familles unies sont qualifiées de « familles hétéroparentales ». Dans cette indifférenciation, on oublie que les 2/3 des enfants mineurs vivent dans des familles avec leur père et leur mère et on semble ignorer les souffrances profondes engendrées par les ruptures familiales.

Les AFC demandent :

- A remplacer la notion « d'adultes de confiance » par une référence aux **parents** premiers et principaux éducateurs de leurs enfants, même s'ils ne sont pas les seuls. Rappelons que la Convention Internationale des



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

## Communiqué de presse

Droits de l'Enfant, ratifiée par la France stipule que les enfants ont le droit d'être élevés en priorité par leurs parents (Art 7).

- A supprimer les très nombreuses références au genre, aux rôles, à la lutte contre les stéréotypes de genre. L'Education nationale n'a pas reçu la mission de rééduquer les familles à travers leurs enfants. La très forte résistance des parents, il y a 10 ans, aux ABCD de l'égalité aurait dû encourager le Conseil supérieur des programmes à la prudence en la matière.
- De rappeler que si toutes les structures familiales ont droit au respect, l'apprentissage de la résolution des conflits -en particulier à l'école- est un élément important pour l'unité familiale qui est la réalité de vie de 2/3 des jeune mineurs.
- De développer la partie scientifique sur la procréation, la grossesse et la naissance non seulement dans le but de prévenir les grossesses mais pour que les jeunes connaissent les processus du tout début de la vie.
- Enfin, si l'expression des émotions est une dimension essentielle du bien-être, rappeler que les émotions ont une dimension informative, qu'elles peuvent être trompeuses et qu'au-delà, l'enfant puis le jeune doit être éduqué à développer sa capacité à juger et décider grâce à sa raison et sa volonté.

### À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2023, elles regroupent/comptent **22 000 familles** adhérentes réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC)

est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

## Communiqué de presse

aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'utilisateurs du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».